



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 2 juillet 2024, le Règlement autorisant la réalisation de services professionnels pour l'élaboration de plans stratégiques, de plans directeurs et d'études d'opportunités dans divers domaines d'expertises tels que la gestion des immeubles, des actifs, de l'eau potable, des eaux usées et de la sécurité routière et décrétant un emprunt à cette fin de 1 000 000 \$ (2024, chapitre 68) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 15, 16, 17, 18 et 19 juillet 2024 et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 16 septembre 2024.

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 18 septembre 2024.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière